

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 novembre 2010 de M. Mathias Buschbeck, Mmes Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett et Marie-Pierre Theubet, intitulée: «Concorde et Ferrazinette».

TEXTE DE LA QUESTION

Dans l'attente de la mise en place d'une maison de quartier dans le secteur, le Conseil administratif a décidé il y a quelque temps de mettre à la disposition des associations d'habitants du quartier des Ouches et d'installer dans le parc de la Concorde la «Ferrazinette», afin de remplacer la roulotte «Maison de quartier mobile».

A ce jour, elle n'y est toujours pas.

Pourquoi?

Quand sera-t-elle installée?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la suite d'un courrier émanant des habitants du quartier, reçu par le Conseil administratif le 5 novembre 2010, des contacts directs ont été pris par les services du département de l'environnement urbain et de la sécurité avec l'Association des habitants du quartier de la Concorde.

Des rendez-vous ont été agendés sur place afin de vérifier la faisabilité de l'installation.

A l'issue de ces rendez-vous, il a été constaté que l'endroit choisi pour l'installation du pavillon glacier prototype ne disposait pas de courant, d'arrivée d'eau et d'évacuation des eaux usées.

Actuellement, le Service du génie civil étudie et planifie les travaux nécessaires qui coûteront plus de 50 000 francs, y compris le transport et le rafraîchissement du pavillon.

A ce jour, il est prévu de remettre le pavillon aux associations de quartier à l'horizon du printemps 2011.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 8 décembre 2010.